

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 5 JUIN 2026 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NOIDANS-LE-FERROUX
--

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 13

Date de Convocation : 01/06/2026

Date d'affichage : 10/06/2026

L'An deux mille vingt-six, le cinq du mois de Juin à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué par M. le Maire s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BORDET, Maire.

Présents : BAU Fabrice, BRUN Patrice, TACI Rose, JOLLIOT Hervé, GAUDINET Marie, BESANCENOT Philippe, ADAMO Salvina, BRELOT Aurélie, JOLLIOT Caroline, PLAZA Robin

Absents excusés : GUERRIN Alex, COUDRY Lydie, JACQUIN Gérard (procuration à BRUN Patrice), ROSSI Dominique (procuration à JOLLIOT Caroline)

Mme JOLLIOT Caroline a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 30 avril 2026

1. Parking rue de Traves (Ajout de point en début de séance accepté)

(Mme GAUDINET sort de la pièce et ne prend pas part au vote)

Le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la création de parcelles constructibles appartenant aux Consorts GAUDINET, rue de Traves, une partie en zone N devait être cédée à la commune afin de faire un parking pour l'accès aux Jardins de l'Etang - Il s'agit de la parcelle ZB 156 de 322 m² au prix de 3 € le m².

Il faut régulariser cette situation et faire établir l'acte de cession.

Suite à un rendez-vous avec Maître Laurent, il convient de créer une servitude en raison du passage de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide l'acquisition de la parcelle ZB 156 « Les Ansages » au prix de 3 euros le m²,
- Dit que les frais d'acquisition sont à la charge de la commune,
- Accepte la servitude,
- Charge Maître Laurent d'établir l'acte,
- Autorise le maire à faire toutes les démarches et signer tous documents relatif à ce dossier.

POUR : 12

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

2. Vote délégués des élections sénatoriales

Le maire explique que suite aux élections sénatoriales du 27 Septembre 2026, il convient de voter pour les représentants de la commune :

Sont élus à l'unanimité comme délégués et suppléants :

BORDET Jean-Louis Suppléant : BESANCENOT Philippe

TACI Rose Suppléant : PLAZA Robin

Brun Patrice Suppléant : BAU Fabrice

POUR : 13

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

3. Prix location des Gîtes des Jardins de l'étang

Il convient de fixer les nouveaux tarifs des gîtes pour les Jardins de l'étang :

Pour les gîtes individuels par nuitée pour 1 personne avec le kit linge inclus : 48€

Pour le gîte collectif par nuitée avec le kit linge inclus : 48€

Un forfait mariage incluant la location de la salle des fêtes ainsi que tous les gîtes : 2500€ pour 70 personnes

Le conseil après avoir échangé accepte les nouveaux tarifs.

POUR : 13

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

4. Décision de convention ou de DSP pour les Jardins de l'étang

Monsieur le maire expose que suite à la reprise de la gestion du site des Jardins de l'étang il convient de prendre une décision pour les futurs repreneurs.

Il convient de choisir si la commune mettra le site des Jardins de l'étang en gestion en convention ou en Délégation de service public.

Les différents choix expliqués, le conseil vote pour une Délégation de service publique.

POUR : 13

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

5. Ouverture de poste non-permanent agent d'entretien de la mairie

Considérant la fin de contrat de l'agent en place il convient de rouvrir un poste durant une année. Le contrat sera de 2h par semaine pour l'entretien de la mairie. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à procéder au recrutement
- **Habilite** le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

POUR : 13

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

6. Ouverture de poste non-permanent agent gestionnaire des jardins de l'étang

CONSIDÉRANT que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à la conduite des opérations de recrutement sur le site des Jardins de l'étang pour un temps complet de 35H.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Décide de créer un emploi non permanent en référence au grade d'adjoint administratif, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de **6 mois** allant du 05/06/2026 au 31/12/2026 inclus,
- Précise que l'agent sera recruté à temps complet, sur un poste relevant de la catégorie hiérarchique C, pour assurer les fonctions suivantes : entretien et gestion du site « Les jardins de l'étang »
- Pour le recrutement d'un agent contractuel :
 - ✓ Précise que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants :
Expérience dans l'accueil et la gestion de réservation, entretien de site
 - ✓ Fixe la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut 370 / indice majoré 368
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- Autorise le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR : 13

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

10. Ouverture de poste non-permanent agent d'entretien des jardins de l'étang

Considérant le nombre de locations sur le site des jardins de l'étang, que l'agent en place actuellement ne peut pas rester seul il convient de recruter un agent d'entretien. Le contrat sera de 20h par semaine pour l'entretien des gîtes, de la salle des fêtes et du club-house.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à procéder, au recrutement
- **Habilite** le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

POUR : 13

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

11. Bureau d'étude et maitrise d'œuvre pour la piscine

Mr le maire explique que pour la rénovation de la piscine, il convient de réaliser une étude de faisabilité.

Un appel d'offres sera alors lancé, puis cela évoluera avec un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre.

Le conseil à l'unanimité :

- Autorise le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR : 13

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Questions diverses

- Demande aide financière AFR Vy-le-Ferroux
- Vide grenier
- Demande de Claudine PONTICELLI

▪ Déclarations d'Intention d'Aliéner :

- 13, rue des Primevères : 17a70ca Mr SCHIRCH à Mr et Mme LEHMANN
- 26, rue de la Garaude : 14a90ca Mr PARMENTELOT et Mme PEQUEGNOT à Mr et Mme MONSIEUR

Séance levée à 21h40

Le Maire, Jean-Louis BORDET